

FIGURES ET ENJEUX DE LA PARTICIPATION

Catherine MOUGENOT ET
Marc MORMONT
Fondation Universitaire Luxembourgeoise
Luxembourg, Belgique

Introduction

Le propos des pages qui suivent n'est que de retracer simplement un historique rapide des formes de participation qui ont pu se développer à l'intérieur de la politique du logement en Belgique. Il s'agira plutôt, à travers cette histoire, de repérer la construction sociale de formes d'action collective en les reliant au contexte social et culturel qui les sous-tend.

La participation n'est pas un terme très clair ni univoque, elle désigne des formes très diverses de relations sociales et elle est très diversement interprétée selon qu'on met l'accent plutôt sur la dynamique socio-psychologique qui fait participer l'individu à un processus social ou culturel ou, à l'opposé, sur la dynamique socio-politique qui détermine les décisions et les choix collectifs. C'est pourquoi nous parlerons plus souvent de formes d'action collective, ce qui permettra d'éviter les connotations idéologiques aussi bien que l'anachronisme qu'il y aurait dans l'emploi d'un terme relativement neuf à propos de situations plus anciennes.

La perspective historique dans laquelle ces pages sont placées nous semble féconde parce que les formes d'organisation actuelles dans un secteur de la vie sociale, et donc aussi les possibilités d'intervention, sont le résultat d'actions, d'expériences et de luttes antérieures: c'est par la stabilisation de certaines relations que les organisations et les formes juridiques se mettent en place et conditionnent, parfois très longtemps, les modes de vie et les relations humaines. En outre, l'histoire qui est ainsi inscrite dans des formes juridiques et institutionnelles est aussi mémorisée, de manière peu consciente le plus souvent, par les acteurs, sous formes de perceptions qui sont évidentes, de catégories de pensée et d'évaluations qui forment la culture quotidienne à partir de laquelle les gens évaluent leur situation comme normale ou y voient au contraire des difficultés et des raisons d'agir. Nous nous efforcerons donc de

faire sentir le poids institutionnel et le poids culturel de cette histoire dans le développement des formes d'action collective autour des problèmes de logement et d'habitat.

Finalement notre question de base concernant la participation dans le secteur de l'habitat pourrait se formuler de deux manières apparemment très différentes l'une de l'autre. D'une part, on peut se demander d'abord pourquoi il existe aussi peu de formes d'action collective organisée et de canaux de participation dans des secteurs de la vie quotidienne qui ont vu pourtant leur place s'accroître pour la grande majorité des citoyens. Que l'on évalue cela en termes de temps disponible (temps de loisir) ou en termes d'investissement économique (part du budget consacré à se loger), l'habitat a pris une place tellement importante dans la vie quotidienne qu'il peut paraître surprenant que cela ait suscité aussi peu de formes d'action et d'initiative collective qui auraient pu compenser toutes les aliénations liées au travail, à la vie dans de grandes organisations ou dans de grandes cités dépersonnalisées. À quoi attribuer cette carence, d'autant plus que les conditions de vie apparaissent de plus en plus conditionnées par des choix collectifs et des décisions publiques, que ce soit à l'échelle locale ou à l'échelle nationale?

Par ailleurs on peut aussi se demander jusqu'à quel point les structures de l'habitat ne conditionnent pas l'ensemble des formes d'action collective, en ce sens que, comme certains l'avancent, par exemple, la parcellisation de l'habitat déterminerait une atomisation sociale qui irait à l'encontre de toute forme d'action collective, en confinant les individus dans leur univers privé.

Ces deux questions générales vont constituer l'arrière-plan de notre réflexion. Elles sont liées si on admet que logement et habitat ne sont pas seulement des structures matérielles (en réponse à un besoin de se loger) mais sont aussi des champs de relations sociales ou la base de réseaux d'interactions, et des supports de représentations, notamment de l'image de soi: elles contribuent alors à «informer» non seulement la vie quotidienne dans ses aspects les plus concrets, mais aussi la relation au social, et à l'action collective qui suppose toujours à la fois des formes d'identification et de relations avec autrui de manière telle que se forme un «nous» qui soit mobilisateur. On peut alors interroger la politique du logement dans son aspect historique non seulement pour la place qu'elle a fait dans son organisation à la participation des habitants, mais aussi comme un facteur médiateur de la construction sociale de ces sentiments et de ces agirs collectifs que désigne aujourd'hui le terme de participation.

1. Genèse de la politique du logement

La politique du logement en Belgique ne commence réellement à s'élaborer, comme processus socio-politique, que vers 1890, suite aux émeutes ouvrières de 1886 qui ont amené la question sociale à l'avant-scène politique. Elle n'est

pas pour autant une «concession» faite à des revendications ouvrières qui auraient mis au premier plan la crise du logement ou l'état misérable de leurs conditions de vie: dans ces revendications, la question du logement est minime, sinon totalement absente. Elle apparaît plutôt comme une réponse à ces soulèvements, réponse qui semble chercher à déplacer la question ouvrière sur un autre terrain, mais qui correspond en fait à la perception que les pouvoirs politiques ont de cette question ouvrière. Le logement populaire, et l'initiative de l'État libéral en ce domaine, leur apparaît en effet comme un moyen de déprolétarianiser l'ouvrier, de l'arracher à une condition misérable et surtout aux pathologies sociales qui ont pour nom alcoolisme, absentéisme, maladie et révolte contre l'ordre établi. Il s'agit de guérir en faisant accéder l'ouvrier à un logement qui lui procure le sentiment de sa dignité, à une propriété qui lui donnera quelque chose à conserver et qui l'attachera à l'ordre social et moral. Bien logé, devenu propriétaire, il s'éloignera aussi bien du cabaret que de l'oisiveté ou encore des discours séditionnels qui menacent l'ordre social. Cette attitude des couches dirigeantes à l'égard du logement populaire sera pendant des dizaines d'années encore le principe même de leur position et de leurs initiatives en la matière, une sorte de constante de la politique du logement. Elle donnera à cette politique ce qu'on peut appeler son caractère paternaliste en ce sens que l'action de l'État consistera essentiellement à faire entrer les couches populaires dans un modèle social et moral. La forme juridique comme les formes matérielles qui sont promues et privilégiées correspondent à ce schéma paternaliste, on en trouve encore aujourd'hui plus que des traces, puisque toute l'organisation du secteur a conservé les bases qui sont fixées au début de la politique du logement. Juridiquement, à partir des années vingt, l'aide s'organise: L'État accorde une aide financière aux sociétés locales qui sont composées de logements d'une part, et en des aides directes de l'État, sous de multiples formes, qui encourage directement l'individu à construire sa propre maison. Encadrement local et notabiliaire du logement social d'une part, constituent les deux piliers de cette politique du logement.

C'est dire aussi qu'à l'époque, la politique du logement obéit à des finalités qui sont explicitement politiques, en ce sens qu'elle vise à détourner les couches populaires de formes de loisir qui sont jugées immorales, et de formes d'action collective qui sont jugées illégitimes et dangereuses pour l'ordre social. Parler ici de loisir est aussi un peu anachronique: il existait en fait à l'époque une certaine concurrence entre différents mouvements qui cherchaient chacun à imposer leurs modèles. Ainsi la promotion d'équipements sportifs collectifs était nettement en opposition avec cette conception du loisir privatisé et individuel, et la concurrence se manifestait à la fois au niveau politique et dans l'affectation de l'espace urbain non construit qui tendait à se raréfier. Cette formule du logement individuel sera pourtant progressivement investie par les mouvements politiques d'opposition et notamment par le P.O.B. (parti ouvrier belge) qui verra dans la structuration locale de cette

politique le moyen de mener une politique sociale progressiste dans les communes où il est bien représenté, ce qui lui permettra de consolider cette position et de se créer des clientèles solides. Mais là n'est peut-être pas l'essentiel de leur choix: pour les socialistes de l'époque, en effet, dont les leaders sont le plus souvent des intellectuels d'origine bourgeoise et libérale, le logement va aussi être considéré comme un puissant moyen de moraliser l'ouvrier, de lui apprendre le sens de l'épargne, et donc du projet de promotion, et de fonder par là une éducation ouvrière à la gestion de la vie sociale: c'est qu'il s'agit alors de dépasser le stade de l'émeute et de la révolte inorganisées pour apprendre le sens d'une action cohérente, tournée vers la transformation progressive de la société, et vers une intervention dans le jeu politique des organisations susceptibles de prendre ou de partager le pouvoir. Le logement est alors aussi un moyen de stabiliser l'ouvrier, de lui donner un rapport au temps, un sens de la prévision et de l'organisation, toutes qualités qui lui permettront de se mobiliser pour transformer le champ social.

Cette logique, sous-jacente à la politique du logement, est donc composée à la fois d'éléments paternalistes et d'éléments promotionnels, en ce que le logement est le biais par lequel l'ouvrier va accéder à une vie sociale et à une éducation qui lui permettront de mieux lutter pour sa promotion. L'encadrement socialiste passe d'ailleurs en même temps par le développement d'autres équipements et organisations au niveau du quartier, telles les caisses de secours mutuel, les maisons du peuple, les coopératives d'achat, etc.

Sous ces deux aspects partiellement contradictoires, la politique du logement s'est donc élaborée avant tout comme une politique sociale à destination des couches populaires et a été conçue comme un moyen de faire accéder ces couches à un modèle social¹. La logique implicite de cette politique n'est donc pas d'y faire participer en quoi que ce soit les habitants, ni même à la gestion de leurs unités d'habitat car pour les partis de droite, c'est d'une propriété individuelle qu'il s'agit en priorité, et pour le mouvement socialiste c'est la lutte syndicale et politique qui prime, et le logement n'est qu'un moyen à cet égard.

C'est bien cette logique du logement comme moyen qui permet de comprendre que, jusqu'aujourd'hui, la gestion du logement social ne fait aucune place aux habitants eux-mêmes qui disposent d'ailleurs généralement de moins de droits, comme locataires, que par rapport à un bailleur privé. La jouissance d'un logement social relève en quelque sorte d'une faveur qui est accordée à la fois par l'État et par les sociétés locales, elle n'est pas un droit et ne donne au preneur aucune possibilité d'initiative sur la gestion du patrimoine collectif. Ces rapports sont tels qu'aujourd'hui on pourrait encore les qualifier de féodaux.

Structure juridique et attitude des usagers, induite elle-même par le rapport social d'accès au logement, se conjuguent donc pour interdire l'idée même d'une intervention des habitants sur le logement social. On peut dire ceci

autrement en concluant que le logement, à l'époque où il est devenu objet d'une politique étatique, n'a pas été défini comme un enjeu social qui opposerait des habitants à des pouvoirs, ni non plus comme une forme spécifique de vie sociale qui aurait un contenu propre, mais seulement comme un moyen de résoudre localement ou globalement des dysfonctionnements sociaux en inscrivant les habitants à l'intérieur d'un modèle qui a pu recevoir des accentuations progressistes ou plus conservatrices. Ce modèle fait du logement un moyen d'orienter l'intégration sociale des couches populaires.

Pourtant une tentative au moins mérite d'être rappelée pour son caractère exemplaire, qui illustre, a contrario, les tendances qui sont ici rapidement décrites.

2. L'échec des coopératives de locataires

Dans les années vingt, en effet, le projet de réaliser des cités-jardins en réponse à la question du logement va se développer et s'articuler sur deux idées qui paraissent ici essentielles: à la conjonction du mouvement ouvrier (de certaines de ses fractions au moins) et du mouvement moderniste qui fleurit au sein des intellectuels de l'époque. Pour les urbanistes modernistes de l'époque, la cité-jardin a pour fonction de résoudre le problème de l'urbanisation anarchique; elle doit promouvoir un autre type d'habitat qui préfigure une société nouvelle, sociale et harmonieuse, fondée sur des communautés. Ceci les conduit simultanément à un choix urbanistique qui porte une grande attention notamment aux espaces collectifs, au schéma d'ensemble, aux services communs, et à un choix social qui est de faire participer les habitants à leur habitat non pas par la propriété mais au contraire par la gestion collective. Ceci semble avoir rencontré les aspirations de quelques catégories ouvrières qui disposaient des moyens économiques et sociaux de créer des coopératives de locataires. Les réalisations ont été peu nombreuses, mais elles restent aujourd'hui exemplaires à la fois dans leur aspect formel et pour l'idée que l'on peut se faire d'une gestion collective. Ces réalisations n'étaient pas conçues par leurs auteurs comme des solutions isolées, mais comme des premiers pas vers une planification méthodique de l'extension des villes qui devait permettre de résoudre à la fois une question urbanistique et la question sociale. Le centre de leurs préoccupations a certainement été l'idée qu'ils se faisaient d'une communauté locale et qui se traduit par une conception de l'espace qui privilégie la vie collective plutôt que la stricte réalisation d'un logement: la création d'espaces publics, la place faite à des services collectifs, l'aspect même de l'habitat, très soigné, en sont des éléments, propres d'ailleurs à mettre en valeur ces quartiers, à leur donner une image positive et attirante. Ces réalisations prirent en effet souvent la forme de coopératives de locataires où ceux-ci, tout en n'apportant qu'une faible part du capital, auraient eu une place prépondérante dans la gestion des ensembles d'habitations. Cette convergence d'un urbanisme moderniste et des coopératives de locataires résulte non seulement de la conver-

gence des philosophies des acteurs, mais aussi très vraisemblablement d'une alliance «naturelle» entre des groupes qui occupaient une position également marginale et suspecte dans le champ social: les urbanistes modernistes se trouvaient plus ou moins écartés par les classes au pouvoir et par les architectes en place; quant aux coopératives, animées par des tenants des mouvements socialistes, elles apparaissaient suspectes politiquement: cette double marginalisation poussait les deux groupes à se rencontrer, selon le processus des positions homologues dans des champs différents.

Ces réalisations furent sans lendemain, et il est intéressant d'en noter les raisons diverses. Il y eut bien évidemment les réticences gouvernementales et politiques: non seulement l'idée d'un logement à forte connotation collective ne correspondait pas au schéma dominant, mais ces coopératives apparaissaient aussi comme des fers de lance du mouvement socialiste. Des limites furent fixées au pouvoir des locataires dans les coopératives, leur subsidiation fut restreinte.

Au-delà de cette difficulté politique, il semble bien aussi que d'autres obstacles apparurent. D'une part, les conditions nécessaires à la création de coopératives de locataires, notamment l'exigence de disposer d'un capital préalable à souscrire par les locataires, limitait nécessairement la formule aux catégories ouvrières ou aux employés les moins pauvres, ceux au moins qui disposaient d'un travail stable, qualifié, et d'une résidence fixe.

Par ailleurs, la création d'une coopérative supposait aussi que préexistât un réseau de relations relativement stable entre futurs locataires. Ces raisons expliquent que les premières coopératives furent le fait de groupes appartenant à une même entreprise, de gens possédant une qualification et un esprit de métier. Ces conditions n'étaient certainement pas celles de l'ensemble des couches populaires.

De plus, le souci d'assurer une qualité urbanistique et architecturale avait poussé les architectes à concevoir leurs projets dans des conditions qui pouvaient difficilement être généralisées elles aussi: cela concernait d'abord la localisation, parfois très éloignée de la ville pour disposer de terrain peu coûteux, mais qui posait un problème évident d'accès au lieu de travail; mais cela concernait aussi la conception même des logements, où les architectes semblent avoir imposé leur propre conception de ce qu'était l'habiter, sacrifiant notamment l'espace intérieur et l'espace privé aux exigences d'un espace public, et au strict respect des normes d'hygiène, ou plus simplement à leur propre conception de la vie (cuisine exigüe par exemple).⁽²⁾

Outre, par conséquent, les difficultés politiques induites par le contexte, et les difficultés économiques dans lesquelles les projets furent conçus, il semble bien y avoir eu un hiatus entre la conception idéaliste des modernistes et la réalité quotidienne des conditions de vie de l'époque. Pour idéaliste qu'elle fût, cette conception communautaire de l'habitat apparut sans doute comme une

forme relativement autoritaire de fabrication d'un cadre de vie pour les couches concernées par ce type de projet.

Cela contribua sans doute à limiter l'adhésion à ces projets qui ne furent jamais revendiqués par aucun mouvement social ou politique comme des modèles dont il fallait s'inspirer ou qu'on aurait pu imiter: ce furent des expériences sans lendemain, une sorte de parenthèse dans la politique du logement en Belgique, parenthèse qui suscite cependant, à juste titre, la nostalgie des architectes puisque c'est pratiquement le seul moment où fut élaboré et développé un projet urbanistique original qui ne considérait pas le logement comme un moyen, ou comme un simple objet, mais bien comme un projet spécifique de vie sociale, qui avait sa propre valeur en dehors de sa fonction instrumentale par rapport au champ politique ou aux intérêts économiques. L'idée même d'une maîtrise par les habitants de leur habitat, et pas seulement de leur logement individuel, constituait sans doute aussi un enjeu qui ne pouvait être généralisé ni proposé comme un objectif de lutte sociale, alors même que de nombreuses fractions de la population cherchaient simplement à se loger.

On insistera peut-être surtout sur le divorce qui apparaît là entre les concepteurs — et leur projet idéaliste de réaliser une communauté — et les habitants: ce hiatus constitue aussi une réalité historique, en ce sens que l'échec des cités-jardins sous forme de coopérative de locataires a constitué aussi l'abandon pour longtemps de toute préoccupation qualitative dans la conception de la politique du logement, et spécialement dans la réalisation du logement social. Plus précisément, cet échec a scellé non seulement l'abandon, dans l'univers urbanistique et architectural, de la préoccupation de créer des ensembles ayant un caractère collectif, mais surtout peut-être l'abandon d'une relation potentielle entre la création urbanistique et des projets sociaux liés à des groupes concrets. Désormais, et cette situation perdure aujourd'hui, la création d'ensembles de logements (spécialement dans le logement social) va s'opérer sur un mode technique, basé essentiellement sur le respect d'un ensemble de normes techniques qu'elles soient hygiéniques, de confort, de qualité de la construction, ou plus récemment énergétiques⁽³⁾, et va oublier toute préoccupation d'ordre socio-culturel, c'est-à-dire toute réflexion sur la signification sociale des formes que l'on donne à l'habitat. Un indice assez évident en est le peu d'intérêt accordé aux espaces collectifs dans les ensembles de logements sociaux. Les modernistes des années vingt avaient voulu imposer un modèle communautariste qui ne correspondait pas à la réalité, ni aux nécessités de l'époque, et cet échec de leur projet quelque peu utopiste semble avoir refoulé complètement toute préoccupation qualitative ou, au moins, avoir été l'occasion de ce refoulement qui eut pour double effet de réduire le travail de conception à un travail technique, et de couper les habitants de toute possibilité de réflexion sur leur espace de vie quotidienne, en ôtant toute possibilité de dialogue avec les concepteurs. Il en va de même de l'aspect

esthétique des ensembles de logement social. Un des effets majeurs de cette rupture va être l'effet de hiérarchisation croissante qui va s'établir entre le logement social et le logement privé. Les ensembles de logements sociaux, conçus sans préoccupation d'ensemble et sans effort esthétique, vont constituer des compositions de qualité médiocre qui apparaîtront, visuellement et dans la structure de l'espace urbain, comme distincts et inférieurs: cela va favoriser une perception négative de ces ensembles qui apparaîtront encore plus comme réservés à des catégories inférieures; corrélativement, le pouvoir réduit, voire nul, des habitants sur ces ensembles de logements va accentuer ce manque de possibilité d'identification. Tout cela va contribuer à une perception négative du logement social et des populations qui l'occupent, qui vont se percevoir souvent comme des populations indignes, assistées, non reconnues et qui ne peuvent se reconnaître dans cet habitat. Même si elles ne sont pas nécessairement composées de fractions pauvres ou marginales des couches populaires, les «cités» de logement social seront quelque peu des repoussoirs; cette caractéristique des ensembles de logements sociaux est certainement un facteur clé d'explication du manque d'intérêt des habitants pour leur habitat, de telle sorte qu'il paraît impensable pour eux de revendiquer une maîtrise ou une intervention sur la gestion (3 bis).

3. Des modèles idéologiques à la consommation individuelle

La période qui va des années vingt aux années cinquante se caractérise — outre le développement du logement social — par l'importance continue des modèles idéologiques dans la conception de la politique du logement. L'accent est mis sur la propriété, et cela débouchera d'ailleurs sur la création d'une seconde société nationale de logement — aujourd'hui appelée la Société nationale terrienne — qui va produire exclusivement du logement social en accession à la propriété: censée travailler en région rurale, pour y promouvoir une amélioration du logement et le maintien de la population au village, elle va surtout travailler en zone périurbaine et dans les petites villes rurales et contribuer par là à la promotion de l'habitat périurbain. Toute une série d'autres mesures sont prises, qui favorisent également la construction de maisons individuelles: primes offertes aux maîtres d'ouvrage, prêts avantageux, financement public des infrastructures, exonérations fiscales. Tout ceci repose sur le modèle idéologique dominant qui considère que le logement normal est un logement en propriété, entouré d'un espace privé: l'image rurale pèse d'un poids certain sur la traduction du modèle idéologique en modèle concret d'habitat. Ainsi les premières réalisations de la Société nationale terrienne — sont elles conçues sous la forme de maisons individuelles, entourées d'un jardin potager et même d'un petit élevage. Spécialement en réponse à la crise économique des années trente, il s'agit de proposer un modèle d'habitat qui permette aux habitants de réaliser un certain nombre d'économies, d'améliorer leur niveau de vie par l'auto-consommation: ce facteur, joint à la propriété, serait de nature à éviter

les conséquences sociales néfastes de la crise. En donnant à l'individu un espace propre, on l'inscrit dans un certain rapport au temps (par l'épargne et par le patrimoine ainsi constitué) et un certain rapport au social qui devrait l'amener à des conceptions modérées, voire conservatrices, de l'ordre social. La création de la Société nationale terrienne fait d'ailleurs suite à tout un mouvement qui, dans l'entre-deux-guerres, a promu la création de jardins ouvriers dans la même perspective moralisatrice⁽⁴⁾. Ce même souci se traduit de façon semblable dans la reconnaissance officielle du Fonds du logement de la Ligue de familles nombreuses, celle-ci étant un mouvement pluraliste de défense et de promotion des familles.

Et effectivement, ce souci moralisateur qui cherche à organiser la vie quotidienne des habitants et des milieux populaires autour de la famille, de la maison, du jardin va susciter la création de nombreuses associations, groupements locaux qui vont promouvoir concrètement ces idées en organisant des concours de jardins potagers, de maisons fleuries, en assurant une diffusion des connaissances horticoles, des techniques du petit élevage ou de l'aménagement de la maison. Ce mouvement, qu'on appellerait aujourd'hui d'animation, ne survivra pas, sous une forme organisée et avec une idéologie politique explicite, à la Seconde Guerre mondiale. Mais ces pratiques seront reprises par la Société nationale terrienne jusqu'à la fin des années cinquante au moins à l'intérieur des quartiers d'habitations qu'elle crée: il s'agit, pour elle, de susciter, dans ces quartiers périurbains, une série de pratiques et de formes de vie sociale qui s'apparentent à la vie villageoise et rurale.

De ces tentatives de créer une vie sociale locale, il reste sans doute relativement peu de chose aujourd'hui, du moins si on évalue en termes formels d'organisations ou d'associations; et les quartiers construits à l'époque dans cette ambiance ne se distinguent pas vraiment des autres, ni par leur apparence, ni par leur vie sociale. Par contre, il est évident que le modèle d'habitat promu à l'époque a triomphé. La maison unifamiliale avec jardin, située à la périphérie de la ville, est devenue le modèle normal, celui de l'habitant moyen, alors que tout l'habillage idéologique et l'appareillage institutionnel ont pratiquement disparu.

Cette phase de l'histoire de la politique du logement peut se comprendre — outre les fonctions sociales que cette idéologie remplissait — du point de vue des habitants, si on se réfère à la situation historique. Tout ce mouvement idéologique, mais surtout les solutions concrètes qui ont été proposées à l'époque peuvent en effet avoir répondu à certaines attentes sociales diffuses, dans la mesure où ils ont constitué une manière de penser et de vivre le passage du rural à l'urbain, du village agricole à la région industrielle. Toute cette époque voit en effet se poursuivre l'exode rural, le passage de nombreuses couches rurales aux activités industrielles, et tout le discours qui l'accompagne se réfère d'ailleurs à ce problème de l'industrialisation et des risques sociaux et moraux de l'extension des villes.

Le modèle d'habitat qui est proposé par cette politique du logement propose en effet, à travers la promotion de la propriété comme à travers des modes d'occupation des loisirs ou des formes de sociabilité de type villageois, un mode de vie qui maintient des liens pratiques et symboliques avec la société rurale d'origine. Le passage au travail industriel s'opère alors en maintenant vivace un cadre de vie quotidien qui n'est pas en rupture nette avec le milieu d'origine. La pratique du jardinage constitue par exemple non seulement une tradition rurale, une habitude acquise dans l'enfance, mais elle a aussi des fonctions pratiques et économiques en permettant une petite production et une auto-consommation. Ce qui est donc proposé-là, c'est un mode rural d'habiter et de concevoir la vie quotidienne, la participation au social étant conçue à partir du logement et d'une occupation pratique des loisirs bien séparée de l'activité professionnelle de type industriel qui ne semble pas interférer avec ce monde privé: par son ton bucolique, cet habitat en figure même la négation explicite.

Ce mode d'habiter a sans doute rencontré les attentes sociales de fractions importantes de la population qui y ont trouvé une référence dans les bouleversements imposés par leur passage à l'industrie. On peut notamment penser aux femmes — dont le taux d'activité est très bas à l'époque — pour qui ce modèle rural permet de conserver un cadre de référence très proche du milieu d'origine ou encore d'accéder au rôle social de «gardienne du foyer» qui vaut surtout par opposition à celui de la femme aux champs ou à l'usine. Dans le courrier des lecteurs de la revue de la Société nationale terrienne (distribuée à tous les habitants des quartiers construits, ou ayant bénéficié d'aides financières à la construction), elles sont d'ailleurs nombreuses à renchérir sur les vertus du modèle.

Ce modèle d'habitat a donc bien correspondu, semble-t-il, à une demande sociale: le modèle d'action collective sous-jacent était bien celui de la récréation d'une forme de village qui comportait non seulement des formes de sociabilité (groupes de voisinage et d'entraide, émulation locale dans le jardinage ou la décoration) mais proposait aussi aux habitants de prendre en charge, de manière collective, certains aspects de leur cadre de vie à travers la vie associative locale surtout organisée autour des loisirs actifs, des enfants et de la vie familiale.

Il faut remarquer que la référence rurale a pu être d'autant plus efficace et prégnante que nombre des pratiques proposées aux habitants étaient analogues à celles qui étaient promues à la même époque dans les zones rurales et les milieux agricoles. Par exemple, la vulgarisation agricole s'efforce de faire adopter par les agriculteurs un usage raisonné des engrais, et on fait de même dans le jardinage amateur. De même qu'on s'efforce de créer des groupements agricoles et des associations villageoises pour promouvoir la modernisation du logement rural, ou encore les loisirs actifs des jeunes du milieu agricole, de même les nouveaux quartiers urbains peuvent servir d'exemple en ces do-

maines. Si on admet que de nombreux habitants venus dans ces nouveaux quartiers à la périphérie des villes avaient gardé des relations dans leurs villages d'origine et leurs familles, on peut supposer une continuité sociale réelle entre les transformations en cours dans les zones rurales et l'effort d'animation collective des quartiers urbains.

Il est assez clair que, de manière générale, la fonction économique de ces pratiques a disparu ou perdu beaucoup de son importance, et que, une ou deux générations plus tard, cette référence rurale (et agricole) et cette continuité avec le milieu d'origine qui assuraient un cadre symbolique à ces quartiers, ont elles aussi perdu beaucoup de leur poids. Leur fonction n'est certainement plus d'assurer une transition du milieu agricole vers l'industrie.

Il est donc pertinent de se demander comment le modèle d'habitat, dans sa forme concrète, a pu ensuite être progressivement réinterprété dans une autre logique sociale pour demeurer le modèle dominant de l'habiter. Il faut peut-être commencer par remarquer que de tous les éléments concrets qui étaient proposés par cette politique, ce sont probablement les formes de vie collective — groupes d'entraide, associations locales — qui ont disparu le plus rapidement et le plus nettement. Il semble en être allé un peu de même du modèle villageois à cet égard que du modèle communautaire des urbanistes modernistes, en ce sens qu'il s'agissait d'un modèle idéologique, empreint de communautarisme, qui n'a pu réellement s'implanter et encore moins survivre dans des espaces sociaux qui sont devenus progressivement des quartiers urbains, inscrits dans la trame générale d'un réseau plus vaste, et des quartiers de plus en plus hétérogènes du fait de la diversité des trajectoires sociales des habitants. L'action collective locale selon un modèle villageois ne semble pas avoir pu résister à ces faits d'urbanisation généralisée.

Ce fait suggère assez bien que le modèle d'habitat conçu dans cette perspective a progressivement été réinterprété dans une perspective culturelle qui a surtout valorisé l'espace privé et familial, dans une perspective d'autonomie individuelle et de clôture de cet espace par rapport à l'univers social immédiatement environnant. À partir des années soixante d'ailleurs, les discours ruralisants disparaissent, et ce modèle d'habitat est devenu le modèle normal de l'habitat, aussi bien rural qu'urbain d'ailleurs, sans qu'aucun discours ne soit plus nécessaire pour le justifier et pour légitimer une politique du logement qui persévère dans la même voie. Tout se passe comme si la demande sociale suffisait désormais à alimenter et à soutenir le développement de cette politique et l'application du modèle.

Cette demande sociale consiste finalement à considérer l'habiter — on entend par là toute la manière d'occuper le temps et l'espace à partir du logement — comme un univers qui n'est pas soumis, et qui ne doit pas être soumis à des pressions collectives, ni même à des formes d'organisation socio-politique. Dans l'habiter c'est l'individu, ou la famille qui est le critère de référence en opposition au statut socio-économique, aux règles qui régissent

l'univers du travail ou les relations dans les organisations. Cet univers privé est le lieu de l'autonomie par rapport à ce monde public où on se situe dans des relations de dépendance⁽⁵⁾.

Le succès croissant de ce type d'habitat, sur lequel existe un large consensus, nous semble bien fondé sur cette représentation de l'autonomie de l'individu à travers son univers privé, autonomie qui se concrétise d'abord dans une forme d'habitat. On n'insistera pas ici sur tous les aspects symboliques qui, dans la pratique et l'aménagement du logement unifamilial, viennent exprimer cette clôture du privé, qui est en même temps d'ailleurs une manière de nier toutes les déterminations sociales: dans leur manière d'habiter les individus évitent tout signe de leur appartenance sociale, de leur travail, bref de tout ce qui pourrait avoir un effet de marquage social. Le monde privé est celui du projet individuel, comme si ce projet individuel n'était possible qu'à l'intérieur d'un espace-temps qui exclut toute référence à l'univers économique ou aux champs sociaux (économie, politique, religion même) qui apparaissent comme des champs de contraintes et d'allégeances qui sont aliénantes. C'est sur cette dissociation du public et du privé que se construit, selon notre hypothèse, le développement d'une politique du logement sur un fond de consensus.

4. La promotion collective de l'habitat individuel

Ce schéma d'évolution qui conduit la politique du logement d'un modèle anti-urbain (plus que rural) à la généralisation d'un développement de l'habitat périurbain qui caractérise d'ailleurs la plupart des sociétés industrialisées de cette période, ne doit pas être compris seulement comme un modèle où prévaudrait l'individualisation et l'atomisation des individus ou des familles. Ce schéma suppose lui-même certaines formes d'action collective. L'abandon de modèles idéologiques dans la politique du logement a pour corollaire un certain consensus implicite sur la politique à mener et sur le type d'habitat à promouvoir, même sans doute parmi les organisations syndicales ou populaires qui continuent à soutenir le développement du logement social, et qui s'étaient parfois opposées à ces modèles idéologiques des années trente et cinquante.

Désormais ce qui est revendiqué, c'est surtout que l'État favorise par sa politique d'aides diverses, l'accès le plus large possible à ce type d'habitat individuel qui valorise l'autonomie individuelle: le logement se définit alors beaucoup plus comme un bien de consommation dont la politique publique doit assurer l'accès généralisé à toutes les couches sociales.

Aussi, dans les années soixante, l'État va non seulement développer ses aides et incitations à la construction individuelle, à l'accès à la propriété, mais aussi établir une politique d'aménagement du territoire qui favorise assez largement le développement des banlieues et des lotissements. Ce qui est alors demandé à l'État, c'est moins d'intervenir sur les modes de vie de certains groupes sociaux en promouvant un type d'habitat qui est censé être associé à

des attitudes morales et sociales, mais bien plus simplement d'assurer les conditions générales, spatiales et infrastructurelles, du développement spontané de ce type d'habitat sur lequel il y a une sorte de consensus implicite.

Le rapport au pouvoir et à l'État est ainsi établi sur une double base: d'une part, il lui est demandé d'intervenir dans la vie économique (surtout) pour favoriser ce secteur du logement, en aidant les particuliers et en organisant l'espace; d'autre part, il lui est implicitement demandé de ne pas intervenir (ou de limiter au maximum son intervention) dans la manière dont les individus gèrent et aménagent leur espace privé, leur logement, et la vie quotidienne qui s'y déroule.

Ce double consensus, largement implicite, repose sur un faisceau de forces convergentes qui vont sans cesse le réactiver au gré des conjonctures: on peut notamment penser à tout le secteur de la construction, qui, pour être demeuré en Belgique largement artisanal, est cependant puissamment organisé sur une base corporative, mais aussi à toutes les corporations — comme les architectes — qui sont intéressées au développement de ce secteur; socialement d'ailleurs, la politique du logement est peu à peu devenue un argument électoral et politique, étant perçue comme une forme privilégiée de politique sociale.

En même temps d'ailleurs, l'espace privé, défini comme espace où l'individu n'est pas soumis à des règles collectives, est considéré par les individus comme lieu où l'État n'a pas à intervenir, d'où la résistance tenace de la plupart des constructeurs individuels aux règles d'urbanisme et au contrôle administratif sur l'architecture individuelle: ceux-ci sont le domaine où les individus estiment avoir leur libre arbitre pour s'exprimer et procéder à leur guise; la faible efficacité des contrôles traduit d'ailleurs la difficulté qu'il y a, politiquement, à légitimer une intervention de l'État en ces domaines.

Cette double logique dans le comportement des habitants-propriétaires individuels a d'ailleurs pour conséquence une très faible efficacité des formes de consultation ou d'information collective sur l'aménagement local. En effet, ce refus de voir intervenir l'État ou toute force collective sur l'espace privé se reporte aussi, si on peut ainsi s'exprimer, sur le refus de voir autrui intervenir, et donc sur une réticence à participer à toute consultation collective sur l'habitat. Un mécanisme fondamental de ce type de réaction, induit par une politique centrée sur la propriété individuelle, est en effet de ne reconnaître de droit d'intervention qu'au nom de la propriété. Ainsi, dans les consultations sur les plans de zonage du territoire, on verra qu'une écrasante majorité des réclamants est constituée des propriétaires, comme si la propriété était, implicitement, la condition ou le titre au nom desquels on peut seulement exprimer un avis sur l'espace à aménager⁽⁶⁾. C'est seulement dans quelques grandes villes, et dans des conditions particulières que l'on verra des groupes d'habitants, indépendamment de leur statut, se manifester par rapport aux projets de zonage.

On peut appliquer cette analyse à l'ensemble des formes de vie collective, même locale, et à l'ensemble de la vie de loisirs, qui tendent à obéir à ce même schéma de relations ambivalentes à l'égard du pouvoir. Ainsi on peut affirmer que l'association locale est d'autant mieux acceptée, qu'elle apparaît échapper au politique et à l'intervention d'un pouvoir public, administratif ou directement politique. Elle doit, pour obtenir l'adhésion, résulter de l'apparente libre association des individus, plus que d'une dépendance par rapport à une institution. On peut en donner deux exemples qui paraissent significatifs.

Le refus des loisirs organisés est en effet caractéristique du développement par exemple du phénomène touristique durant les années soixante. Alors même que des organisations syndicales ou sociales ont développé, avec l'aide de l'État, des infrastructures et des équipements collectifs pour promouvoir certaines formes de tourisme, le tourisme de masse s'est développé surtout sur le mode du loisir individuel. Plus largement, dans un pays où la majorité des travailleurs, ouvriers, employés et même fonctionnaires sont organisés dans leur univers de travail, et comptent sur les organisations syndicales pour défendre leurs intérêts, il est paradoxal que les formes de loisir promues par ces mêmes organisations ne recueillent de succès qu'auprès d'une minorité de ce public potentiel. Action collective dans le champ du travail, et autonomie de la vie privée où s'organise la vie de loisir, coexistent.

Un autre exemple peut être fourni par le déclin, en région rurale, de toutes les formes d'organisation collective locale qui ont une dimension idéologique ou politique. Les formes traditionnelles de vie collective, qui recoupaient d'ailleurs aussi bien le travail que le loisir, et qui regroupaient les différents groupes d'âge, étaient largement fondées sur l'adhésion à des valeurs communes, de type religieux ou moral, qui autorisaient d'ailleurs un certain contrôle social local sur les comportements individuels, en même temps qu'elles assoyaient le sentiment d'appartenir à une collectivité. Elles permettaient aussi d'ailleurs à certains individus d'assurer des fonctions de représentation de ces collectivités dans la vie sociale et les institutions. T/304/out cela a fait progressivement place à des formes de vie collective — comme le sport organisé par exemple — qui assurent une intégration sociale locale sans plus passer par l'affiliation à des institutions, ce qui passerait d'ailleurs maintenant pour des formes d'allégeance⁽⁷⁾.

Dans ce dernier exemple, on aperçoit d'ailleurs le même processus de revendication auprès du pouvoir politique, lequel est sollicité pour mettre à la disposition du public et des associations des équipements ou des infrastructures pour le loisir, mais avec un effort de limiter l'intervention du politique local et en évitant tout contrôle sur les activités elles-mêmes.

Ce modèle implicite de relation à la vie collective, qui n'est pas promu par une organisation, ni explicité par une idéologie quelconque, nous semble se développer tout au long des années soixante et soixante-dix, et conduit progressivement, dans plusieurs secteurs de la vie sociale, au déclin progressif des

formes d'action collective spécifiées par des idéologies explicites, des rapports de type politique et des logiques conflictuelles. Cela va en effet des mouvements de jeunesse aux organisations du loisir en passant même par l'école.

Dans le même temps, et aujourd'hui encore, on voit se confirmer et se diffuser cette logique sociale centrée sur l'habitat individuel. Elle demeure l'axe privilégié de l'intervention de l'État qui, sous des formes renouvelées au cours du temps, maintient son aide à la propriété. À partir des années soixante, cette logique va devenir visible, elle va marquer le paysage par la multiplication des lotissements résidentiels qui s'étendent autour des villes, puis peu à peu autour des villages. L'investissement de temps et d'argent que les individus font dans leur logement et leur espace résidentiel, et qui donne lieu à ces activités multiples du bricolage, du jardinage, de la décoration, s'articule lui-même sur le champ économique qui y trouve un prodigieux marché nouveau. F. Dubost souligne ainsi par exemple qu'en France, en dix ans, le nombre de français possédant une tondeuse à gazon a quadruplé; et elle remarque que le développement de ce type de consommation atteint maintenant tous les groupes sociaux, même si on peut observer que les dépenses varient souvent en proportion inverse des savoir-faire et du savoir-jardiner en particulier.

5. L'habitat individuel source de nouvelles formes d'action collective

C'est autour des années septante qu'apparaissent des phénomènes nouveaux souvent désignés comme les luttes urbaines. Dans la plupart des cas, il s'agira de conflits locaux, de mouvements de protestation d'une population qui s'estime lésée par des mesures ou des plans d'aménagement, ou par des projets menés par des mégastuctures publiques ou privées et dont les impacts négatifs sont perçus comme des menaces pour des collectivités. On peut y ranger aussi bien les réactions à des projets de rénovation urbaine, que les conflits provoqués par des grands programmes de travaux publics ou encore les conflits de type écologique qui se développent plus récemment. Toutes ces actions connaissent un certain succès populaire dans la mesure où elles correspondent aux intérêts immédiats de collectivités ou de populations locales qui sont motivées à préserver les caractéristiques de l'espace local auquel elles sont attachées par des liens qui sont à la fois matériels et affectifs. Et c'est à travers cette multiplicité de conflits localisés, qui se développent le plus souvent à l'écart des forces politiques et des organisations sociales traditionnelles, que des organisations nouvelles cherchent à créer un mouvement nouveau, à fédérer ces luttes locales, bref, à généraliser ces conflits pour en faire des enjeux politiques. Un indice de cet effort pour porter ces conflits à l'échelle globale peut être trouvé dans les revendications à voir reconnues de nouvelles formes de représentation des intérêts des groupements à travers de nouvelles règles juridiques, qui obligeront par exemple les pouvoirs publics à consulter les populations locales, non plus de manière individuelle (enquête publique) ou par le seul biais des mandataires politiques, mais à travers des formes nouvelles comme la

reconnaissance des comités de quartiers, l'audition publique, la discussion publique de projets, etc. . . ., toutes formes de représentation qui assurent, en principe, la représentation directe des collectivités locales face aux pouvoirs tant privés que publics.

À titre d'exemple, on peut citer deux mesures réglementaires qui ont été dans ce sens. Dans le cas des implantations touristiques en milieu rural, une législation — en vigueur pendant quelques années — a prévu la discussion publique (appelée concertation) entre promoteurs, pouvoir local et habitants, à partir du moment où 25 de ceux-ci en faisaient la demande: cette formule obligeait en fait promoteur et pouvoir local à donner une information au public; son impact a moins été de modifier les relations au niveau décisionnel que de permettre d'amplifier, à travers les media et dans la population, les protestations locales, et par le fait même, de généraliser des conflits locaux en les faisant percevoir comme des situations exemplaires⁽⁸⁾. Dans le cas du logement social, une législation récente organise la participation des habitants en organisant des comités consultatifs de locataires et de propriétaires au sein de chaque société locale de logement: ces comités sont obligatoirement consultés pour une série de matières ayant trait à la gestion de la société. Cette innovation, prise sous la pression des comités de quartier actifs dans quelques zones, surgit au moment où, pour des raisons qu'il serait trop long de détailler ici, le logement social connaît une profonde crise financière qui a conduit à réduire à presque rien les projets et surtout, qui limite radicalement l'autonomie de gestion des sociétés locales⁽⁹⁾. On pourrait faire un diagnostic semblable, et relativement pessimiste, de toutes les initiatives de réforme qui ont été prises en faveur de la participation, dont l'effet a souvent été négligeable sur les décisions parce que la participation est orientée sur des aspects secondaires, non stratégiques des problèmes qui sont en jeu.

Par contre, l'évaluation de ces nouvelles formes d'action collective, dont la plupart ne se sont pas traduites dans des procédures ou des réglementations nouvelles, peut être très différente si on en examine l'impact culturel et social.

Le processus de privatisation qui a été décrit plus haut connaît en effet à travers ces nouveaux phénomènes un certain renversement: on peut en effet faire l'hypothèse que cette privatisation, si elle a détourné une certaine énergie sociale des formes d'action collective vers la réalisation d'un domaine privé conçu en référence à un homme moyen, a aussi eu pour effet d'accentuer la distance entre l'individu et les structures publiques ou privées (les mégastuctures) et par là même à faire surgir progressivement un certain nombre de revendications basées sur la défense des intérêts liés à cet univers privé, notamment du fait du caractère collectif ou plutôt collectivement déterminé de la vie quotidienne telle qu'elle se développe à partir du logement et de la vie privée. Du point de vue des significations, ou des représentations du social, apparaissent alors une série d'oppositions multiples entre ces mégastuctures et les choix collectifs qu'elles induisent ou imposent et la défense des intérêts tels

qu'ils se définissent à partir de l'univers privé, intérêts qui peuvent être définis de multiples manières, aussi bien comme ceux de l'habitant attaché à son quartier, de celui qui habite une région ou une ville, ceux aussi du consommateur, ou de l'usager que ce soit d'un service public, des transports en commun ou encore de telle ou telle infrastructure. Cette diversité des rapports sous lesquels un habitant moyen peut être défini n'est rien d'autre que la diversité des lieux où peuvent se dégager des oppositions entre son monde privé et les choix collectifs qui peuvent interférer avec lui. La dissociation entre l'individu et la société, socialement construite à travers une certaine conception du privé et du logement comme espace du privé, ouvre donc la voie à de nouvelles formes d'action collective qui ont pour particularité de ne plus être basées, du point de vue de l'adhésion des gens, sur l'appartenance à des groupes de nature économique (la position dans la production) ou idéologique, mais bien sur des critères qui prennent l'individu comme référence, c'est-à-dire l'individu à partir de sa vie privée.

Cette différence peut expliquer que les tentatives de transformer ces revendications en «luttons urbaines» (qui seraient l'équivalent pour la ville de ce que sont les luttons sociales pour l'entreprise), c'est-à-dire de les transformer en fait politique, aient assez nettement échoué, alors que, par contre, leur prise en charge par des mouvements comme l'écologisme se fasse beaucoup mieux: c'est que celui-ci ne se réfère pas à des oppositions politiques fondées sur l'économique mais bien plus souvent au droit individuel, droit au cadre de vie, droit à un environnement sain, droit à un épanouissement de l'individu dans le cadre de sa vie quotidienne.

Le secteur du logement et plus généralement de l'habitat est crucial pour comprendre cette dynamique sociale: il semble bien, en effet, que le développement de nouvelles formes d'action collective, reposant sur cette référence à l'individu, à l'habitant, porte très souvent sur des conflits d'espace parce que c'est à travers les choix collectifs sur ses usages que sont déterminées les conditions de vie qui paraissent essentielles aux habitants, qu'il s'agisse des qualités du cadre de vie résidentielle, des possibilités de déplacement ou d'accès, ou encore des problèmes liés à la coexistence des activités ou des groupes dans un espace. Or la référence spontanée qui vient à l'esprit pour penser ces problèmes est celle du territoire, de la population qui y est attachée et qui s'organise collectivement (c'est-à-dire en collectivité locale). Bien sûr, on risque alors de revenir aux images traditionnelles de la communauté pour penser les formes de participation ou d'action collective, alors précisément que le modèle implicite de l'action n'est plus celui-là, ou plutôt est celui de la participation à une grande diversité de communautés qui ont chacune leur espace, leurs priorités et leur organisation. Un des effets de la référence croissante à l'individu est en effet de valoriser son autonomie par cette participation multiple à des univers et des groupements différents, le même individu pouvant à la fois être actif dans sa ville, mais aussi être membre d'un groupe-

ment à partir de sa résidence secondaire, c'est-à-dire dans un autre espace, et éventuellement dans une logique différente, et sans qu'il y ait liaison organisée ni visibilité de ces deux formes d'intégration à une vie collective.

Cette caractéristique du modèle culturel porte à accorder toute l'attention sur les structures intermédiaires qui se créent entre cet univers des mondes privés qui sont mobiles et diversifiés et les structures qui régissent effectivement les choix collectifs, ce qu'on peut appeler les mégastructures. C'est bien là que peuvent effectivement se constituer de nouvelles formes d'action collective⁽¹⁰⁾.

Ces structures intermédiaires ne sont autres que les multiples formes de groupement social, plus ou moins organisé, qui s'insèrent entre le monde du travail (et des grandes organisations) et celui de la vie privée: elles sont le lieu où les individus trouvent à formuler des stratégies qui sont plus concrètes que celles des organisations dominantes, et qui peuvent être très diverses, pouvant aller de la recherche d'alternatives sociales (et même professionnelles, comme quand on passe du hobby au travail secondaire) à la simple évasion comme dans beaucoup d'activités de loisir, ou encore à la prise en charge de problèmes sociaux et économiques comme le développement local, l'aide sociale, etc. . . . Deux caractéristiques essentielles de ces structures intermédiaires apparaissent à l'observateur: du point de vue culturel, elles sont le lieu où se forment les identités qui ne sont plus ni liées au travail ni liées à l'espace mais définies par un projet qui peut lui, se définir comme celui d'un quartier, d'une région, voire d'une quasi-profession où les individus investissent leur rapport au temps, leur futur. Du point de vue social, les individus utilisent évidemment leurs compétences dans ces activités, ce qui tend à conférer aux couches moyennes salariées — qui disposent de temps et de qualifications diverses — un rôle primordial dans ces activités.

Le développement de semblables groupements est difficile à cerner car il concerne tous les secteurs de la vie quotidienne depuis les loisirs jusqu'à des activités relevant de champs comme l'éducation, l'aide sociale, l'action culturelle où ils se situent à la fois comme relais de l'action publique et comme ses adversaires: ainsi un comité de quartier peut aussi bien avoir une position de revendication par rapport à la gestion locale, et assurer en même temps un rôle de prévention ou d'encadrement des jeunes dans sa ville ou son quartier.

Du point de vue social encore, ces structures intermédiaires prennent souvent un caractère local qui est plus formel que réel en ce sens que ces groupements locaux sont liés entre eux à travers une multiplicité de réseaux qui font circuler l'information, les personnes et les projets et les initiatives: les groupes de défense de l'environnement en sont un exemple caractéristique.

L'évolution de la Ligue des familles est caractéristique de cette évolution, aussi bien par son rôle dans la politique du logement que par l'évolution même du mouvement.

Pendant toute la première moitié du siècle, la politique de logement de la Ligue est en effet de promouvoir le foyer et toutes les vertus morales qui y sont attachées, notamment le rôle social de la femme au foyer, et le mode de vie familial centré sur l'espace domestique. Elle organise elle-même son propre fonds d'aide au logement qui privilégie aussi l'accès à la propriété: et la connivence est évidente entre la Ligue et les institutions — Société nationale terrienne, Ligue du coin de terre — dont on a montré qu'elles portaient ce modèle idéologique du logement comme rempart contre les pathologies sociales; même si on trouve ici des accents différents — comme la référence à la démocratie dont le respect revient à respecter le foyer —, la Ligue apparaît bien durant toute cette époque comme une organisation qui, sous l'égide de milieux bourgeois, diffuse des modèles et des pratiques centrés sur la vie familiale et privée.

À partir des années soixante, on observe des transformations du discours en même temps que le mouvement change dans sa composition et ses formes d'action.

Les notables mûs par la volonté de défendre et par là d'encadrer les familles populaires font place à des acteurs que l'on peut situer dans les «nouvelles classes moyennes»; le discours idéologique et moralisateur cède aussi progressivement la place à un langage valorisant l'individu, la liberté de choix (par exemple entre travail ou vie familiale pour la femme); le caractère pluraliste du mouvement, au plan idéologique et politique, s'affirme de plus en plus pour mettre au premier plan des espaces et des modes de vie où l'autonomie de l'individu et des petits groupes, et les modes de socialisation pourront prévaloir indépendamment des anciennes divisions sociales.

Dans le secteur de l'habitat et du logement, le discours change également. Ainsi, peut-on lire dans les actes d'un colloque récent sur la politique du logement: «être chez soi, se sentir chez soi ne suppose pas nécessairement que l'on soit propriétaire, mais bien que l'on puisse disposer d'une certaine zone d'autonomie, qu'on ait pouvoir sur quelque chose que l'on organise à son gré». Cette affirmation est soutenue par l'idée selon laquelle la possibilité d'isolement «devient le point de départ de la communication». Dans ce déplacement de problématique à travers laquelle est pensé le problème du logement, on passe d'une visée d'imposition d'un espace privé-familial à une autre où le logement est le premier espace où se créer un espace propre, une identité à partir de quoi on peut communiquer avec autrui. Et le rapport au social s'organise à partir de cette visée dans la mesure où les activités, les revendications et l'action collective proposées par la Ligue se réfèrent à ce critère central, à partir de quoi aussi l'économique (à travers une critique de la consommation) que le politique sont mis en cause ou interpellés.

NOTES

1. Pour une analyse détaillée de l'élaboration historique de la politique belge du logement, cf Mougénot C.
2. Sur cette phase particulière de l'histoire de l'habitat en Belgique, cf Smets M. L'avènement de la cité-jardin en Belgique, Bruxelles, Mardaga, 1977, et aussi Stynen H. L. *Van der Swaelmen, animateur du mouvement moderne*, Bruxelles, Mardaga, 1979.
3. Ce privilège accordé aux normes techniques dans la politique du logement a souvent été interprété comme répondant à une volonté de «normaliser» le mode de vie populaire, mais il est aussi un moyen de défense pour les habitants à qui il a garanti une qualité minimum de leur logement, même si cette qualité est limitée aux aspects purement matériels.
4. cf Mougénot C.
5. Pour une analyse fine de ce point, cf Remy J., Voye L., Servais E., *Produire ou reproduire, éléments d'une sociologie de la vie quotidienne*, Bruxelles, Éditions Vie ouvrière, tome 2, pp. 99-121.
6. Pour une analyse de cas de ce phénomène, voir: Feltz C. «L'enquête publique dans le Sud Luxembourg», in *Participation du public aux choix d'aménagement*, Actes du colloque organisé par L'Association pour le développement et la diffusion des études foncières, Paris, mai 1984 (sous presse).
7. Une monographie locale récente montre bien les mécanismes de transformation évoqués ici: cf Lamand A., Leprince R. *Mutations morphologiques et sociales de la commune d'Étalle*, Louvain-la-Neuve, Faculté de Politique économique et sociale, 1985.
8. cf Mormont M. «Rural Tourism and Rural Change», in M. Bouquet and M. Winter (eds) *Tourism and Rural Society*, London, Geobooks, 1985.
9. cf Monnier B., Moriame D. *Logement social: dites-le avec les locataires*, dossier publié par la Fondation Travail-Université, Bruxelles, FTU, janvier 1985.
10. Pour ces concepts de structures intermédiaires, voir Berger P.L. *Facing up to modernity*, New-York, Basic Books, trad. française *Affrontés à la modernité*, Paris, Le Centurion, 1985.

Catherine MOUGENOT, Marc MORMONT

Figures et enjeux de la participation

RÉSUMÉ

En Belgique, l'élaboration de la politique du logement ne commence que vers 1890. Son but n'est alors que de détourner les couches populaires de formes de loisir jugées immorales et de formes d'action collective jugées dangereuses pour l'ordre social. Dans les années vingt, l'apparition des cités-jardins vise la création d'une communauté locale qui privilégie la vie collective plutôt que la stricte réalisation d'un logement social. Des années vingt aux années cinquante, l'accent mis sur la propriété entraînera la création de la société aujourd'hui appelée Société nationale terrienne. Le modèle d'habitat proposé alors contribue à maintenir des liens pratiques avec la société rurale d'origine alors que s'opère le passage au travail industriel. Dans les années cinquante et soixante, on revendique surtout que l'État favorise l'accès à un type d'habitat individuel qui valorise l'autonomie, source de nouvelles formes d'action collective. Les années septante verront apparaître de nouveaux phénomènes de luttes urbaines d'une popula-

tion qui s'estime lésée par les projets d'aménagement menés par les mégastuctures publiques.

Catherine MOUGENOT, Marc MORMONT

Participation: Types and Consequences

ABSTRACT

Belgium did not develop a housing policy until about 1890, and even then, its sole purpose was to discourage the working classes from engaging in recreational activities considered immoral at the time or in collective action that could threaten the social order. In the twenties, garden cities were developed to promote the creation of local communities that would foster collective living and not merely provide collective housing. Between the twenties and the fifties, emphasis was put on property ownership, and the National Rural Society (Société nationale terrienne) was created. The type of housing promoted during this period helped people maintain links with a traditional rural way of life in a period of transition towards a more industrialized society. During the fifties and the sixties, people began to demand greater access to individual housing, which would enable them to become more autonomous and which would lead to new forms of collective action. The seventies witnessed the first outbreaks of violence in the cities; these conflicts indicated the extent to which the urban population was frustrated with the development projects originated by huge and impersonal government agencies.

Catherine MOUGENOT, Marc MORMONT

Participación: tipos y consecuencias

RESUMEN

En Bélgica, la elaboración de la política de alquiler comenzó en 1890, su único propósito era el de rescatar a las clases populares de actividades recreativas consideradas inmorales o de acciones colectivas tenidas como peligrosas para el orden social. En los años veinte, aparecen las ciudades jardines que promovían la creación de comunidades locales que enfatizaran la vida colectiva en lugar de una estricta realización de alquileres populares. De los años veinte a los cincuenta el énfasis puesto en la posesión de una propiedad, tuvo como consecuencia la creación de una Sociedad nacional rural. Los modelos habitacionales propuestos contribuyeron a mantener lazos de conexión con la sociedad rural de origen mientras se iba produciendo el pasaje al trabajo industrial. En los años cincuenta y sesenta, se exige que el Estado favorezca el acceso a un tipo habitacional individual que beneficie la autonomía, fuente de nuevas formas de acción colectiva. En los años setenta aparecerán nuevos fenómenos de lucha urbana de parte de una población que se cree perjudicada por los proyectos llevados a cabo por las megaestructuras públicas.